



N°2021-06

**PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT  
SUBVENTIONNEES**

*Vu l'article 83 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,*

*Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020,*

*Vu l'article L1111-11 du Code général des collectivités territoriales,*

La commune de Pacé informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement de fonctionnement subventionnée comme suit :

Opération : Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques

Montant de l'opération : 19 734,00 € HT

Subvention(s) publique(s) apportée(s) par :

Plan de relance économique de la France de 2020-2022 lancé par l'État pour un montant de 4 934,00 €



A Pacé, le 14 octobre 2021

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

